

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2022

Élus :	29	L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	1	
Pouvoirs :	8	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, ÇAFFIER, ÇHARLEMAGNE, DANIELE, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. BOUCHAMA
Absents ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à Mme RENAUD, M. LOPEZ à M. DEGLISE, Mme SAUVAGE à M. COMBIER, Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme CONSTIAUX à M. CAFFIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, M. ESTATOF à Mme BRUMANA.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 04_07_069_1G1

OBJET : Convention de partenariat pour la mutualisation des formations en GTPI

La Ville de Vienne sollicite pour partie le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) dans le cadre des formations dispensées au personnel de la collectivité.

Toutefois, ces offres de formation ne couvrent pas la totalité des besoins. C'est pourquoi, la Ville est amenée à organiser des formations spécifiques, dans le domaine des Gestes Techniques Professionnels en Intervention, animées par le Moniteur en Maniement des armes, également référent en GTPI.

Il apparaît opportun de mutualiser ces formations, afin notamment d'en limiter les frais, mais également de répondre à un besoin concret. En effet, la Ville de Vienne est d'ores et déjà sollicitée par plusieurs communes, afin de bénéficier des formations qu'elle organise.

Dans ce contexte, la ville de Vienne et la commune de Chasse-sur-Rhône ont décidé d'établir un partenariat, afin de mutualiser les formations aujourd'hui dispensées en interne au profit des agents municipaux Viennois.

La présente convention porte sur un partenariat entre la Ville de Vienne et la commune de Chasse-sur-Rhône afin de mettre à disposition un Moniteur en Maniement des Armes, pour des formations en Gestes Techniques Professionnels en Intervention.

Ces formations regrouperont les fonctionnaires des collectivités bénéficiaires selon les disponibilités des services.

Ces formations professionnelles, conformes au cadre juridique et au référentiel GTPI de Police municipale, sont exclusivement à destination de policiers municipaux et ont pour but de donner à

chaque stagiaire des compétences techniques conformes au cadre légal pour des situations de voie publique.

Le Conseil Municipal,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mutualisation des formations en Gestes Techniques Professionnels en Intervention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Vienne et à procéder à toutes les démarches utiles à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 8 juillet 2022.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

The image shows a blue ink signature of Christophe Bouvier written over an official octagonal seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHASSE-SUR-RHONE' and 'SERE' and features a central emblem with a crown and a shield.

Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 11 juillet 2022.